

Département fédéral des affaires étrangères  
Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

et

Académie suisse des sciences naturelles  
représentant la  
Conférence des Académies Scientifiques Suisses

**Stratégie suisse**  
**pour l'encouragement de la recherche**  
**dans les pays en développement**

Juillet 1993

**Dodis**



## Introduction

En automne 1990 la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN), représentante de la Conférence des académies scientifiques suisses (CASS), constituèrent le **groupe de travail «Encouragement de la recherche dans les pays en développement (ERPD)»** avec pour mandat de concevoir une stratégie suisse en vue d'encourager durablement la recherche dans les pays en développement. Le groupe de travail était composé d'une vingtaine de membres venant en majorité de l'administration fédérale, d'organisations non gouvernementales, de la politique de la science ainsi que des hautes écoles et universités suisses. Le groupe de travail déposa son rapport en juin 1993, approuvé depuis par les deux mandataires. - **Le présent document** expose le concept de la **«stratégie»** générale et de sa partie la plus importante et innovative, **«le programme spécial»**.

Actuellement le bureau élargi du groupe de travail ERPD prépare les **décisions** qui devront être prises par les autorités et les organes compétents dans les mois à venir pour **mettre en application** la stratégie proposée y compris **«le programme spécial»**. La commission pour le partenariat scientifique, en voie d'être formée, portera une attention particulière à l'établissement d'un centre d'informations et du **«programme spécial»**. Pour ce qui est de l'information, le groupe de travail ERPD a déjà pris une première initiative en confiant à l'Institut universitaire d'Etudes du développement (IUED) à Genève la production d'un répertoire des scientifiques et institutions suisses engagés dans la recherche avec, dans ou pour les pays en développement. La première édition vient de paraître sous le titre **«Recherche suisse et pays en voie de développement»**. (Elle peut s'obtenir auprès de l'IUED, case postale 136, CH-1211 Genève 21.)

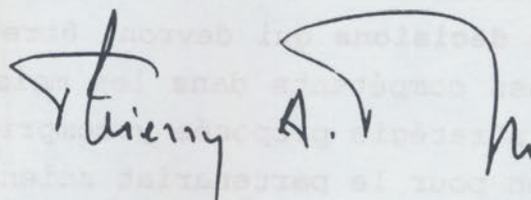
Grâce au module 7 du Programme Prioritaire Technologie de l'environnement et Recherche environnementale du Fonds national suisse de la recherche scientifique, il est déjà possible d'éprouver les

principes du «programme spécial» sur leur valeur en pratique (voir plus bas, point 3.7.). Les 15 à 20 projets sélectionnés commenceront à fin 1993; ils devraient fournir d'utiles expériences sur l'applicabilité de plusieurs propositions du «programme spécial».

Il est prévu par ailleurs de nouer dans un prochain avenir des contacts plus approfondis avec des représentants de partenaires potentiels. Ce sera à eux de déterminer quels sont les projets scientifiques les plus urgents à l'heure qu'il est.

La stratégie ne sera couronnée de succès que si elle est portée par une large couche de la communauté scientifique en Suisse et à l'étranger. Nous invitons pour cette raison toutes les personnes intéressées, en premier lieu celles qui travaillent activement dans la recherche, à nous communiquer leurs réflexions en la matière.

Bâle, juillet 1993



Prof. Thierry A. Freyvogel  
Président du groupe de travail  
ERPD

Vice-président ASSN  
Bärenplatz 2, CH-3011 Bern

Les conclusions auxquelles a abouti le groupe de travail «Encouragement de la recherche dans les pays en développement» (ERPD), mentionné dans l'introduction, peuvent se résumer de la manière suivante:

### TABLE DES MATIERES

- considérant les problèmes cruciaux qui se posent à l'échelle de la planète;  
 - sachant pertinemment que les pays en développement ont un rôle jouer dans la résolution de ces problèmes;

#### SYNOPSIS

- conscient que le développement et la recherche sont indissociables;  
 La proposition de stratégie en résumé..... 2

#### LE CONCEPT (LA STRATEGIE)

1. Nécessité de la coopération scientifique avec les pays en développement dans le domaine de la recherche
  - 1.1. Du point de vue de la politique internationale..... 4
  - 1.2. Du point de vue de la politique du développement..... 5
  - 1.3. Du point de vue de la recherche en Suisse..... 6
  - 1.4. Expériences d'autres pays industrialisés..... 8
2. Le concept proposé
  - 2.1. Buts..... 9
  - 2.2. Principes..... 9
  - 2.3. Recommandations..... 10
  - 2.4. Propositions de mesures..... 12

#### LE «PROGRAMME SPECIAL»

3. Partenaires dans la recherche avec les pays en développement
  - 3.1. Idée maîtresse et ligne directrice..... 16
  - 3.2. Les critères..... 17
  - 3.3. Pourquoi un «programme spécial»?..... 18
  - 3.4. Concentration des forces..... 20
  - 3.5. Financement..... 21
  - 3.6. Structures organisationnelles..... 22
  - 3.7. Phase d'essai 1993 à 1995..... 22

- concevoir de manière plus polyvalente la formation des chercheurs suisses en vue de leur engagement dans les pays en développement;  
 - créer des incitations pour favoriser, en Suisse et dans les pays en développement, la recherche portant sur les questions de développement;

L'expression «programme spécial» a été choisie à dessein et est utilisée tout au long de ce rapport. Elle indique que le rattachement du programme proposé et sa structure organisationnelle ne sont pas déterminés à l'heure actuelle (voir point 3.4.1.).

Les conclusions auxquelles a abouti le groupe de travail «Encouragement de la recherche dans les pays en développement» (ERPD), mentionné dans l'introduction, peuvent se résumer de la manière suivante:

### TABLE DES MATIERES

<b>SYNOPSIS</b>	
La proposition de stratégie en résumé.....	2
<b>LE CONCEPT (LA STRATEGIE)</b>	
1. Nécessité de la coopération scientifique avec les pays en développement dans le domaine de la recherche	
1.1. Du point de vue de la politique internationale.....	4
1.2. Du point de vue de la politique du développement.....	5
1.3. Du point de vue de la recherche en Suisse.....	6
1.4. Expériences d'autres pays industrialisés.....	8
2. Le concept proposé	
2.1. Buts.....	9
2.2. Principes.....	9
2.3. Recommandations.....	10
2.4. Propositions de mesures.....	12
<b>LE «PROGRAMME SPECIAL»</b>	
3. Partenaires dans la recherche avec les pays en développement	
3.1. Idée maîtresse et ligne directrice.....	16
3.2. Les critères.....	17
3.3. Pourquoi un «programme spécial»?.....	18
3.4. Concentration des forces.....	20
3.5. Financement.....	21
3.6. Structures organisationnelles.....	22
3.7. Phase d'essai 1993 à 1995.....	22

<sup>1</sup> L'expression «programme spécial» a été choisie à dessein et est utilisée tout au long de ce rapport. Elle indique que le rattachement du programme proposé et sa structure organisationnelle ne sont pas déterminés à l'heure actuelle (voir point 3.4.).

## LA PROPOSITION DE STRATEGIE EN RESUME

Les conclusions auxquelles a abouti le groupe de travail «Encouragement de la recherche dans les pays en développement» (ERP), mentionné dans l'introduction, peuvent se résumer de la manière suivante:

- considérant les problèmes cruciaux qui se posent à l'échelle de la planète;
- sachant pertinemment que les pays en développement ont un rôle clé à jouer dans la résolution de ces problèmes;
- conscient que le développement et la recherche sont indissolublement liés;
- convaincu que les pays en développement doivent être en mesure de faire face eux-mêmes à leurs problèmes et que, pour ce faire, ils doivent se doter de leurs propres capacités de recherche;
- désireux de voir la Suisse oeuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des populations des pays en développement et apporter, par esprit de solidarité, sa contribution à la résolution des problèmes planétaires susmentionnés;
- et ressentant parallèlement le besoin de renforcer à longue échéance la position de la Suisse dans la communauté scientifique internationale,

### **le groupe de travail ERP propose de mettre en oeuvre une stratégie suisse consistant à**

- poursuivre et améliorer ce qui a été fait jusqu'ici et à donné des résultats satisfaisants;
- mettre en oeuvre une nouvelle approche à l'enseigne de la recherche en partenariat et créer à cet effet un «programme spécial»<sup>1</sup>;
- procéder dans ce but en étroite collaboration avec d'autres pays industrialisés;
- sensibiliser la communauté scientifique suisse à la nécessité de promouvoir la recherche dans les pays en développement;
- informer l'opinion, coordonner les activités et concentrer les ressources;
- évaluer régulièrement les résultats de toutes les activités quant à leurs effets sur les capacités de recherche dans les pays en développement et, si la nécessité s'en fait sentir, proposer des modifications de la stratégie;

### **dans ce but, il propose de prendre des mesures afin de**

- préserver le bon fonctionnement des institutions suisses orientées vers les pays en développement;
- renforcer la formation des jeunes chercheurs des pays en développement et lui garantir une assise durable;
- concevoir de manière plus polyvalente la formation des chercheurs suisses en vue de leur engagement dans les pays en développement;
- créer des incitations pour favoriser, en Suisse et dans les pays en développement, la recherche portant sur les questions de développement;

<sup>1</sup> L'expression «programme spécial» a été choisie à dessein et est utilisée tout au long de ce rapport. Elle indique que le rattachement du programme proposé et sa structure organisationnelle ne sont pas déterminés à l'heure actuelle (voir point 3.6.).

- instituer un centre suisse d'information;
- constituer une commission consultative chargée de l'encouragement de la recherche dans les pays en développement (ERPD).

**Dans cette perspective, le groupe de travail ERPD attache une importance particulière au «programme spécial»,**

- qui a pour objectif principal de promouvoir les capacités de recherche propres dans les pays en développement;
- qui repose sur l'idée du partenariat en matière de recherche et sur la combinaison de mesures relevant de la politique du développement et de la politique de la recherche;
- dont les critères principaux sont la durabilité, l'interdisciplinarité et l'action en profondeur sur une région donnée;
- qui est centré sur les problèmes de l'utilisation des ressources naturelles et sur le développement des capacités humaines;
- dont le financement doit être assuré par des sources mixtes, le total représentant annuellement 20 millions de francs suisses environ;
- qui entre actuellement dans une phase pratique expérimentale grâce à la réalisation du module 7 du Programme prioritaire de recherche «environnement».

LE CONCEPT  
(LA STRATEGIE)

**1. NECESSITE DE LA COOPERATION SCIENTIFIQUE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE**

**1.1. Du point de vue de la politique internationale**

**Le monde est confronté à de très graves problèmes planétaires.** La plupart (migrations, pillage des ressources naturelles) sont **très étroitement liés aux disparités Nord/Sud.** Si la Suisse entend assumer de manière crédible sa responsabilité dans le concert des nations, elle se doit de travailler activement à la maîtrise de ces problèmes.

Comme **la recherche scientifique** est axée sur le long terme, capable de détecter les problèmes à l'avance, et qu'elle a, de surcroît, un caractère international, elle peut apporter une précieuse contribution à la résolution des questions cruciales qui se posent à notre monde - par ailleurs de plus en plus divisé. Les chercheurs doivent aussi se voir confier davantage de responsabilités; la société attend de la science et de la recherche qu'elles proposent des solutions pour résoudre les graves problèmes globaux de la prochaine génération. Pour y parvenir, il faudra à la fois infléchir les comportements humains et réorienter en profondeur les technologies.

**La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED),** qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, a jugé que l'intensification des relations scientifiques entre pays en développement et pays industriels était de toute première importance pour maîtriser les problèmes d'environnement et de développement qui se poseront au siècle prochain à l'échelle de la planète. Elle a estimé capitale **la création de capacités scientifiques nationales,** aptes à maîtriser le transfert et les changements de technologies ainsi que leurs conséquences. A cet égard, elle a notamment considéré que les conceptions traditionnelles du transfert de connaissances et de technologies du Nord vers le Sud n'étaient plus suffisantes, et qu'il fallait donc se mettre en quête de nouvelles formes de coopération scientifique et technologique.

**La coopération internationale en matière de recherche a déjà, dans plusieurs domaines, donné de bons résultats dans le passé,** même si ces résultats doivent être nuancés. Exemples: la recherche en matière de médecine tropicale pour lutter contre l'onchocercose, menée dans le cadre du «Onchocerciasis Control Programme» en Afrique occidentale (OCP), ou les recherches agronomiques internationales réalisées au sein du «Consultative Group on International Agricultural Research» (CGIAR).

**La coopération scientifique avec les pays en développement est également prometteuse du point de vue économique.** C'est ainsi, par exemple, qu'un franc investi dans les pays en développement permet de réduire plus fortement les rejets de CO<sub>2</sub> que le même franc investi dans les pays industriels. La durabilité des solutions mises au point entre partenaires et adaptées au milieu devrait peser

d'un poids encore plus lourd, - tant pour le Nord que pour le Sud.

## 1.2. Du point de vue de la politique du développement

**La situation de la recherche et de la science dans les pays en développement est préoccupante.** Alors que les pays du Nord comptent environ 3'000 scientifiques et techniciens pour 1 million d'habitants, la proportion tombe à moins de 200 dans les pays de l'hémisphère sud. On peut en dire autant des dépenses de recherche & développement par rapport au PNB. Le Sud doit s'appuyer sur des travaux de recherche réalisés pour l'immense majorité dans les pays industrialisés. **Le nombre de scientifiques est insuffisant**, des scientifiques autochtones surtout, dont la tâche première serait de dégager des solutions durables propres, adaptées aux conditions locales.

Ce constat a beau avoir une portée générale, il faut tout de même signaler ici **les différences sensibles existant entre ceux qu'on appelle les pays en développement.** Plusieurs pays asiatiques ont un potentiel de recherche très performant et tout à fait remarquable, avec lequel la coopération est tout aussi productive qu'avec celui de pays industrialisés. On pourrait en dire autant de plus d'un pays d'Amérique latine ou, à tout le moins, de certaines de leurs institutions.

Dans de nombreux pays du tiers monde, africains en particulier, les scientifiques ont cependant un piètre statut social. La signification que revêt la recherche en général et qu'elle revêt en particulier pour le développement n'y est pas reconnue. Ce point, ajouté aux difficultés économiques et à l'instabilité régnant fréquemment dans ces pays, explique **l'absence de politique suivie de la science et de la recherche.** Cette absence va de pair avec la précarité des débouchés professionnels offerts aux chercheurs et au personnel scientifique. Les salaires suffisent tout juste pour vivre; les revenus d'appoint sont pour eux une nécessité vitale. En leur qualité de chercheurs, les scientifiques ont peu de contacts avec la population où ils vivent; ils ne partagent pas ses préoccupations. La considération dont ils jouissent aux yeux de l'opinion publique est en conséquence moindre; ils ne sont donc guère motivés pour effectuer des travaux de recherche susceptible de contribuer au développement de leur propre pays.

De surcroît, les équipements nécessaires font souvent défaut, qu'il s'agisse de littérature spécialisée ou d'instruments de travail. Ce sous-équipement s'accompagne d'un phénomène encore plus grave selon toute vraisemblance, **l'isolement scientifique**, l'impossibilité où se trouvent les chercheurs d'entretenir des relations régulières avec leurs confrères ou consoeurs travaillant dans la même discipline ou dans d'autres disciplines. Pour des scientifiques qui ont acquis leur formation de chercheurs dans tel ou tel pays industrialisé, cet isolement a souvent des effets dévastateurs, en ce sens qu'il pousse des chercheurs qualifiés à embrasser d'autres professions ou occupations, ou même à repartir pour un pays industrialisé (**exode des cerveaux**).

Pour trouver une solution véritable et durable aux problèmes globaux qui se posent, il convient d'améliorer la situation précaire où se trouvent présentement la science et la recherche dans les pays en développement. Ces pays doivent pouvoir parvenir à venir à bout de leurs difficultés par eux-mêmes, par leurs propres forces et sans aide extérieure. Comme on l'a déjà signalé plus haut, il est de l'intérêt du Nord de voir les pays du Sud accroître leur capacité de résoudre leurs problèmes, utiliser à bon escient leurs propres connaissances pour ébaucher des solutions, et devenir des partenaires actifs et attractifs dans le domaine scientifique également.

Certes, l'encouragement de la recherche dans les pays en développement n'a peut-être pas cet effet immédiat sur la pauvreté qu'on réclame souvent dans les milieux de la coopération au développement. L'effet en profondeur pour les couches de la population moins privilégiées peut être cependant d'autant plus fort que les activités de recherche se concentrent sur des points d'importance cruciale pour le développement d'un pays ou d'une région.

### 1.3. Du point de vue de la recherche en Suisse

Comme l'a montré une étude mandatée par le groupe de travail «Encouragement de la recherche dans les pays en développement (ERPD)», **les contacts scientifiques entre la Suisse et les pays en développement sont déjà nombreux.** Plus de 700 chercheurs et plus de 250 institutions - pour la plupart des instituts de niveau universitaire - travaillent sur quelque 370 projets de recherche. Ces projets s'inscrivent surtout dans les sciences de la terre, l'agriculture en particulier, ainsi que dans le domaine de la santé et dans les sciences sociales. L'Afrique occidentale et l'Afrique orientale en sont le terrain privilégié. Deux institutions suisses possèdent du reste leurs propres centres de recherche dans ces régions, dont nous parlerons plus précisément au point 2.3.1, en même temps que nous évoquerons d'autres centres spécialisés de Suisse.

Du côté de l'Etat central, **la recherche ayant trait aux pays en développement est financée pour l'heure en bonne partie par le budget de la coopération au développement de la Confédération.** Selon des estimations grossières, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) dépense annuellement quelque 80 millions de francs pour financer des activités comportant un volet recherche. (On ne possède pas de chiffres sur les montants correspondants déboursés par les organisations suisses chargées de l'encouragement de la recherche, par les cantons et par les communes, par les institutions non-étatiques et par les entreprises privées.) La majeure partie de cette somme - les trois quarts environ - ne va du reste pas aux instituts de recherche et aux hautes écoles et universités suisses mais à des programmes et institutions de recherche à l'oeuvre sur le plan international ou dans l'hémisphère sud. La DDA n'en est pas moins une source de financement importante pour les hautes écoles helvétiques puisqu'elles soutient le quart des projets de recherche recensés dans l'étude dont il vient d'être question. Le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) de même que les universités et les hautes écoles financent aussi partiellement ces projets.

Toutes ces initiatives de la Suisse ont produit **des résultats dans certains secteurs, mais elles n'ont guère contribué à une consolidation durable des capacités de recherche dans les pays en développement**. Les problèmes ont bien plutôt été abordés à partir de la Suisse, ou dans l'optique des «îlots» scientifiques suisses établis dans des pays en développement, sans contacts suffisants avec les institutions autochtones et sans sollicitation ou implication des scientifiques locaux. Ces travaux ont par conséquent rarement eu de suite. Les activités de recherche sont demeurées pour la plupart à une échelle modeste, ponctuelles, et rattachées à certaines disciplines; elles n'étaient pas intégrées dans un programme international et ne relevaient pas non plus d'une stratégie globale.

Le Programme national de recherche (PNR) 28, «Economie extérieure et politique du développement», constitue **une première tentative de la place scientifique suisse pour empoigner de front la question de la recherche intéressant les pays en développement**, bien que ce programme soit lui aussi axé en priorité sur les besoins de la Suisse. On reviendra plus loin en détail (voir point 7) sur l'essai en cours actuellement à l'enseigne du module 7, «Développement et environnement», du Programme Prioritaire Technologie de l'environnement et Recherche environnementale (PPR-E). Notons en passant que le PNR 28 est plutôt chichement doté en comparaison à d'autres domaines de recherche.

Dans le secteur de la formation, il convient encore de mentionner la **Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers**. Elle alloue 50 bourses à des ressortissants de pays en développement sur les cent nouvelles qu'elle accorde chaque année. Comme ces bourses peuvent être prolongées sur plusieurs années, contrairement au système en vigueur pour les bourses versées aux étudiants des pays industrialisés, le nombre total d'étudiants des pays en développement bénéficiaires d'une de ces bourses fédérales est régulièrement d'environ 300 dans les universités suisses. Dans l'ensemble, ceux-ci accomplissent leurs études avec succès et retournent dans leurs pays respectifs en possession d'un diplôme suisse, d'une licence ou d'un doctorat. Les problèmes commencent au moment de la réinsertion dans le pays d'origine. Bien que les bourses soient versées conformément aux vœux explicites des pays en développement concernés, il arrive que les emplois prévus à l'origine pour les boursiers ne soient plus vacants à leur retour, ou soient si mal rémunérés que ces boursiers préfèrent exercer une autre activité ou repartir à l'étranger, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut. Ce risque pourrait être atténué si la commission précitée avait le pouvoir de continuer, à certaines conditions, d'aider les anciens boursiers de manière appropriée. On pourrait aussi imaginer que ceux-ci soient intégrés dans des équipes internationales de chercheurs telles que nous les évoquerons plus loin («Le programme spécial»).

La Suisse a donc consacré jusqu'ici à la recherche une part relativement importante des sommes destinées au développement, mais elle n'a pas dépensé beaucoup de l'argent destiné à la recherche en faveur du développement entendu au sens de coopération scientifique avec le Sud. **Si l'on veut renforcer la capacité concurrentielle de la place scientifique et universitaire suisse dans le domaine du développement global, des ressources supplémentaires doivent être dévolues à la recherche, ressources à investir dans**

une recherche concertée et ciblée, permettant aussi une plus solide intégration dans des réseaux internationaux de recherche.

**L'existence d'une place scientifique suisse forte, insérée dans le concert international**, serait à long terme tout à l'avantage à la fois de l'économie suisse et de la communauté suisse des chercheurs, non seulement dans la perspective de la coopération scientifique avec des pays en développement mais aussi dans l'optique de la coopération scientifique avec l'Europe. L'importance des relations Nord-Sud va s'accroître. La Suisse peut et doit se faire un nom dans ce domaine. La part réservée à la recherche dans les ressources internationales affectées au développement ira où il est notoire que de bons résultats sont enregistrés. La Suisse doit cependant en financer elle-même les débuts.

#### 1.4. Expériences d'autres pays industrialisés

A la différence de la Suisse, les Pays-Bas, et surtout **la Suède** et **le Canada**, ont créé des institutions aux buts clairement définis, bénéficiant d'une large autonomie et dotées de moyens financiers élevés. La «Swedish Agency for Research Cooperation» (SAREC) vise principalement à encourager la coopération scientifique bilatérale entre institutions de recherche, se concentrant en l'occurrence sur le «développement rural et l'environnement» ainsi que sur la «santé et nutrition». Au Canada, l'«International Development and Research Corporation» (IDRC) mène des activités plus diversifiées et il lui arrive même de soutenir des instituts de recherche étrangers de pays industrialisés. Ces deux institutions, tant la suédoise que la canadienne tiennent compte équitablement du point de vue du Sud; le conseil d'administration de l'IDRC comprend par exemple des représentants du sud. L'idée prévalant dans ces institutions que seuls les travaux de recherche axés sur les besoins réels, et réalisés entre partenaires égaux, peuvent engendrer des résultats durables.

La **Communauté européenne** soutient elle aussi, depuis 1982, des activités de recherche liées aux pays en développement. Le programme en cours, dénommé «Life Sciences and Technologies for Developing Countries», vise à mettre à profit et à renforcer le potentiel de recherche des pays membres de la CE, à favoriser le transfert de technologies et ainsi à donner aux pays en développement les moyens d'améliorer leurs propres capacités de recherche. Pour la période 1991 à 1994, 111 millions d'Ecus sont alloués pour des projets touchant l'agriculture, la médecine, la santé et l'alimentation.

Une étude approfondie est actuellement en cours consacrée à la recherche intéressant les pays en développement dans son contexte international (détection avancée en matière de politique de la recherche: recherche dans les pays en développement). Sans anticiper ici sur ses conclusions, on peut dire d'ores et déjà que la Suisse, si elle participe bien, comme de nombreux autres pays industrialisés, à des activités de recherche conduites sur le plan international en faveur de pays en développement, en est restée à ce stade et n'a pas, contrairement à certains pays particulièrement actifs dans ce domaine, de véritables programmes de recherche conçus en collaboration avec des pays en développement. **A cet égard, la Suisse a un très net retard à rattraper.**

## 2. LE CONCEPT PROPOSE

### 2.1. Buts

Toute activité de recherche touchant le développement - effectuée avec et dans ou pour des pays en développement - doit se fonder sur les **trois objectifs** suivants, considérés comme les plus importants:

- l'encouragement durable du potentiel de recherche autochtone dans les pays en développement,
- l'amélioration de la qualité de vie de la population autochtone des pays partenaires,
- une contribution de la Suisse à la résolution des problèmes globaux et, simultanément, un renforcement de la place scientifique suisse.

Par «potentiel de recherche autochtone», il faut entendre tout ce qui est requis pour permettre la pratique de la recherche adaptée aux besoins dans un pays donné. Quant au terme «durable», il signifie premièrement que le potentiel de recherche bénéficiant de l'encouragement doit perdurer dans le temps, et, deuxièmement, que ce potentiel de recherche doit à la longue être supporté par la communauté à laquelle il est utile.

### 2.2. Principes

Compte tenu de ces objectifs, il convient de

- a) maintenir et poursuivre les activités qui ont jusqu'ici fait leur preuve, et améliorer les activités qui ont donné partiellement satisfaction (voir les recommandations aux points 2.3. et 2.4.1);
- b) tendre à des associations de recherche en partenariat dans lesquelles les problèmes cruciaux de la planète seront abordés de manière conjointe (voir point 2.4.2);
- c) coordonner les activités propres, dans toute la mesure du possible, avec les activités d'autres pays industrialisés ayant la même approche, avec l'économie privée, avec les organisations non gouvernementales et internationales (voir point 2.4.3);
- d) sensibiliser la communauté suisse des chercheurs à la recherche touchant le développement et mettre en place des mesures incitatives au profit de cette recherche (voir point 2.4.4);
- e) donner des informations, assurer la coordination et concentrer les efforts dans les milieux de la recherche et de l'administration (voir point 2.4.5);
- f) évaluer régulièrement les résultats de ces activités et procéder, le cas échéant, à une adaptation de la stratégie mise en oeuvre (voir points 2.4.6/2.4.7).

Les recommandations et mesures conformes aux principes qui viennent d'être énoncés sont expliquées et commentées ci-après, aux points 2.3. et 2.4.

### 2.3. Recommandations

#### 2.3.1

**Les projets de recherche en cours, entièrement ou partiellement soutenus par la Suisse, doivent être poursuivis, à condition de répondre au premier objectif cité, à savoir l'encouragement durable du potentiel autochtone de recherche.**

**A cet effet, les institutions de recherche et les établissements d'enseignement de Suisse qui ont produit de bons résultats doivent être préservés, et leur fonctionnement assuré en concertation avec toutes les parties concernées.** Le préalable demeure que les institutions en cause obtiennent des résultats satisfaisants lors des évaluations périodiques. (principe 2.2.a)

Parmi ces institutions, on peut citer en particulier

**A** des centres de recherche travaillant dans des pays en développement, comme

- le Centre suisse de recherches scientifiques (CSRS), en Côte d'Ivoire, de l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN), et
- le Centre Ifakara, du «National Institute for Medical Research» de Tanzanie, autrefois «Field Laboratory of the Swiss Tropical Institute» (STI).

Ces deux institutions ont pour objectif de promouvoir le potentiel de recherche du pays partenaire. Elles visent en outre à s'intégrer durablement dans les structures scientifiques - en voie de constitution ou déjà en place - du pays d'accueil, la relation de partenariat avec la Suisse devant du reste se poursuivre après le parachèvement de l'intégration.

**B** des centres de recherche et d'enseignement de Suisse, tournés vers les pays en développement, parmi lesquels on peut citer à

Bâle: Institut tropical suisse STI (domaine de la santé)

Berne: Institut de géographie de l'Université de Berne, (domaine de l'environnement)

Genève: Institut universitaire des hautes études internationales IUHEI (sciences politiques)

Genève: Institut universitaire d'études du développement IUED (sciences du développement)

Lausanne: Cours postgrade sur le développement des pays du Sud à l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL)

Zurich: Etude postgrade sur les problèmes des pays en développement (NADEL) à l'Ecole polytechnique fédérale (EPFZ)

Zurich: Centre de recherches agronomiques internationales à l'EPFZ également

Les institutions précitées, et d'autres ayant leur siège en Suisse et des buts comparables, doivent prouver une longue pratique du partenariat dans le domaine de la recherche. Leurs chargés de cours et leurs cadres supérieurs doivent posséder une expérience personnelle et prolongée des pays en développement, récemment acquise.

### 2.3.2

**La formation offerte, dans les instituts suisses de recherche, aux futurs chercheurs et enseignants scientifiques des pays en développement doit être poursuivie et renforcée.**

(principe 2.2.a)

Les personnes chargées de cette formation doivent toutefois être invitées à vérifier les effets à long terme de leurs activités et, si nécessaire, à prendre des mesures pour se rapprocher du premier objectif mentionné au point 2.1., à savoir l'encouragement du potentiel autochtone de recherche.

Ce qui vient d'être dit vaut aussi, en vertu du suivi, pour tous les projets de recherche à la fin du travail commun. Et cela s'applique aussi aux organes compétents en matière de bourses, en particulier à la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers (voir point 2.4.1).

### 2.3.3

**La formation des chercheurs et enseignants suisses universitaires se destinant à un engagement dans les pays en développement, doit être également poursuivie.**

(principe 2.2.a)

Les matières des cours (postgrade) dispensés actuellement dans les centres mentionnés au point 2.3.1 et dans quelques universités doivent être adaptés en fonction des besoins avérés et coordonnés entre elles. On tiendra compte, ce faisant, des régions linguistiques de Suisse et de celles des pays partenaires.

Une attention particulière sera vouée à la préparation des chercheurs suisses et enseignants suisses universitaires qui participeront au programme spécial «Partenaires dans la recherche avec les pays en développement» (chapitre III du présent rapport).

La formation doit aussi pouvoir être acquise à l'étranger, si cela paraît opportun.

## 2.3.4

**Il convient de sensibiliser la communauté scientifique suisse aux besoins des pays en développement en matière de recherche.**

(principe 2.2.d)

En collaboration avec les institutions du système universitaire suisse et avec les rectorats et les décanats des universités, il convient d'étudier les moyens à mettre en oeuvre pour éveiller l'intérêt de la communauté académique suisse pour la recherche avec les pays en développement et à leur profit.

Il y a lieu de promouvoir en particulier les accords de coopération ou les conventions de partenariat entre hautes écoles et universités ou facultés des pays en développement et institutions soeurs de Suisse. (On évitera en revanche les accords de ce type entre instituts, parce ces derniers n'ont en général pas de personnalité juridique.)

2.4. Propositions de mesures

## 2.4.1

**Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers** (principe 2.2.a)

L'ordonnance en vigueur doit être complétée de sorte qu'il soit désormais possible d'accorder une aide suivie et efficace aux anciens boursiers pour leur permettre de s'intégrer durablement dans leur pays. Elle devra de plus être modifiée afin d'autoriser le financement d'une formation à l'endroit le plus approprié, c'est-à-dire aussi hors de Suisse.

## 2.4.2

**Partenaires dans la recherche**  
(principe 2.2.b)

La recherche scientifique réalisée en partenariat avec les pays en développement constitue le principal volet novateur du concept exposé ici. Pour le réaliser, nous proposons un **«programme spécial»**. En raison de son importance dans le cadre de la stratégie proposée ici, il est décrit en détail et à part au chapitre III du présent rapport.

## 2.4.3

**Coopération avec d'autres pays industrialisés, avec l'économie privée, avec des organisations non gouvernementales et des organisations internationales**  
(principe 2.2.c)

L'implantation de la place scientifique dans un réseau de relations tant national qu'international (voir point 1.3.) est une condition primordiale pour parvenir à concrétiser la stratégie proposée ici. - Comme nous l'avons vu plus haut (point 1.4.), une

étude approfondie, consacrée au contexte international de la recherche et de la science intéressant le développement, est en cours de réalisation. Sans trop anticiper sur ses conclusions, contentons-nous de dire ici que les programmes d'un type nouveau lancés par la Suède, le Canada et la Communauté européenne semblent être d'un intérêt tout particulier pour la Suisse. Il convient également de relever le travail de plusieurs organisations des Nations Unies, comme le «Special Programme for Tropical Diseases Research and Research Strengthening» (TDR) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et l'activité de nombreuses organisations scientifiques non gouvernementales, comme celles qui sont rattachées au «International Council of Scientific Unions» (ICSU), ou les diverses académies des sciences, notamment la «Third World Academy of Sciences» (TWAS). En raison de leur expérience pratique, il ne faut pas non plus oublier les associations non étatiques telle la Communauté de travail suisse et les oeuvres d'entraide qui lui sont associées. Des accords de coopération doivent être envisagés avec ces institutions et d'autres à l'étranger qui, comme la Suisse, s'emploient actuellement à mettre en pratique de nouvelles approches.

#### 2.4.4

#### **Mesures incitatives en faveur de la recherche relative au développement**

(principe 2.2.d)

Il faut créer des mesures incitatives. Elles peuvent consister d'une part dans un **supplément de ressources** destiné à financer des projets de recherche correspondant aux critères du «programme spécial». Dans ce but, il convient d'étudier les possibilités de mettre sur pied une collaboration d'un type nouveau avec les hautes écoles et universités suisses, de même que, en particulier, avec les organes du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), du genre de celle qui est présentement expérimentée pour le module 7, déjà mentionné, du Programme Prioritaire Environnement (PPR-E) (voir point 7).

Une incitation peut d'autre part consister en un **Prix** qui serait attribué à intervalles réguliers à des partenaires de recherche particulièrement méritants; convenablement doté, il renforcerait le prestige personnel des lauréats dans le pays partenaire tout comme en Suisse.

#### 2.4.5

#### **Information, coordination, concentration**

(principe 2.2.e)

Toutes les activités conformes à la stratégie présentée ici doivent être coordonnées les unes avec les autres, sans entraver pour autant les initiatives novatrices.

La coordination d'activités indépendantes l'une de l'autre pré-suppose une information permanente et circonstanciée. C'est aussi à cette seule condition qu'on peut escompter une certaine coordination «douce». C'est la raison pour laquelle il faut désigner un

**service d'information centralisé**, recueillant systématiquement toutes les informations pertinentes et les transmettant régulièrement aux personnes concernées. Ce service fondera son activité sur les renseignements contenus dans «Recherche suisse et pays en voie de développement» (édité par l'IUED, 1993). L'activité, la subordination hiérarchique et le financement seront réglés par convention.

La **concentration** passe par l'utilisation concertée des ressources disponibles. (En plus des projets durant déjà depuis un certain temps et qui ont donné de bons résultats, il convient également de soutenir des projets inédits, lorsqu'ils ont une valeur expérimentale et de bonnes chances de réussite.) Ce faisant, les services administratifs des pouvoirs publics - en Suisse comme dans les pays partenaires - doivent être invités à accomplir les tâches qui leur sont confiées en conformité avec la stratégie supérieure et en concertation continue. Les prescriptions de chacun de ces services doivent compléter les mesures correspondantes d'autres services; les mesures contradictoires doivent être proscrites.

#### 2.4.6

##### **Contrôle des résultats**

(principe 2.2.f1)

**Les résultats de toutes les activités** accomplies conformément au concept exposé ici **doivent être régulièrement examinés**, en particulier eu égard au but cité en premier au point 2.1. Le cas échéant, le concept sera modifié.

Pour mener à bien cet examen, on pourra employer les procédures d'évaluation qui sont déjà appliquées périodiquement par la DDA à l'heure actuelle. Cependant, l'impact du concept quant aux buts visés par la stratégie **ne pourra, dans le meilleur des cas, être mesuré avec quelque certitude qu'au bout de plusieurs années.**

#### 2.4.7

##### **Commission «Encouragement de la recherche dans les pays en développement» (commission ERPD)**

(principe 2.2.f2)

Il est nécessaire de créer une commission consultative indépendante. Sa **tâche** principale consiste d'abord à apprécier les résultats des activités suisses destinées à encourager la recherche dans les pays en développement; elle consiste ensuite à **conseiller** les décideurs. D'autres tâches pourraient lui être confiées: examen des projets en cours de réalisation, sensibilisation de la communauté scientifique suisse aux besoins de la recherche dans les pays en développement (conformément aux recommandations faites au point 2.3.), direction du service d'information dont la création est préconisée (voir point 2.4.5), ou encore poursuite des préparatifs en vue de la mise sur pied du programme spécial.

Il est sans doute indiqué de constituer une commission consultative indépendante des services directement concernés, qui sont en même temps parfois les principales sources de financement. Cette

**relative indépendance** devrait aussi s'affirmer avec profit envers les organes politiques et les commissions parlementaires. Cependant, il semblerait utile que la nouvelle commission travaille en étroite liaison avec d'autres organes en place ayant les mêmes tâches.

Il est proposé de charger la Conférence des académies scientifiques suisses (CASS) d'assumer la surveillance de cette commission. La composition de la commission ERPD, son cahier des charges et ses prérogatives doivent être réglés par convention.

2.4.4

Contrôle des résultats

Les résultats de toutes les activités accomplies conformément au concept exposé ici doivent être régulièrement examinés. En particulier, les résultats de ces activités doivent être examinés par les membres de la commission ERPD. Les résultats de ces activités doivent être examinés par les membres de la commission ERPD. Les résultats de ces activités doivent être examinés par les membres de la commission ERPD.

2.4.7

Il est nécessaire de créer une commission consultative indépendante. Sa tâche principale consiste d'abord à apprécier les résultats des activités suisses destinées à encourager la recherche dans les pays en développement; elle consiste ensuite à conseiller les dirigeants. D'autres tâches consistent à effectuer des examens des projets en cours de réalisation, sensibilisation de la communauté scientifique suisse aux besoins de la recherche dans les pays en développement conformément aux recommandations faites au point 2.4.1. Les tâches de la commission sont les suivantes (voir point 2.4.1):

## LE «PROGRAMME SPECIAL»

### 3. PARTENAIRES DANS LA RECHERCHE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

#### 3.1. Idee maitresse et ligne directrice

##### 3.1.1 Idee maitresse

L'idée maitresse de la nouvelle approche consiste à dire qu'il ne s'agit pas d'apporter de l'aide mais de trouver ensemble des solutions aux problèmes. Il y a des questions cruciales qui se posent de la même manière aux pays en développement et aux pays industriels et compromettent leur avenir, comme l'évolution de la démographie dans le monde, les problèmes alimentaires, la santé, l'éducation, l'environnement ou l'énergie. Certains problèmes sectoriels pourraient à tout le moins être appréhendés à l'aide des méthodes de la recherche scientifique et étudiés par des équipes de chercheurs constituées sur le **modèle du partenariat**.

Dans le contexte qui nous occupe, le partenariat implique trois choses. Premièrement la parité: autant de scientifiques des pays en développement que des pays industrialisés dans ces équipes; deuxièmement la complémentarité: ces groupes de recherche de la taille voulue comprendront toutes les fonctions, c'est-à-dire des techniciens, du personnel administratif et auxiliaire à côté des universitaires.

Troisièmement le partenariat présuppose une attitude de respect mutuel, c'est-à-dire une reconnaissance sans restriction de la différence des capacités des partenaires dans un esprit d'égalité de droits complémentaire.

##### 3.1.2 Apport durable

Dans la mise en oeuvre de cette idée maitresse, la ligne directrice consiste à combiner, à l'enseigne de la coopération au développement, des activités relevant de la politique de la recherche avec des activités relevant de la politique du développement, et d'apporter ainsi une **contribution durable** de la Suisse à la résolution des problèmes globaux. Comme on l'a montré au chapitre II, point 1.3., la principale faiblesse de nombreuses activités réalisées jusqu'ici, c'est qu'elles n'ont pas eu la pérennité voulue. Le «programme spécial» entend remédier à ce défaut.

Pour assurer l'effet durable de la recherche, le «programme spécial» mise sur deux piliers: d'un côté la coopération sous le signe du partenariat; de l'autre la combinaison de buts et activités de recherche et de développement. **La coopération scientifique ne peut avoir de caractère durable qu'à condition que les activités scientifiques soient accompagnées d'activités de développement.** Cela implique, en particulier, une collaboration entre institutions ayant des tâches différentes, qui n'est pratiquée pour le moment qu'épisodiquement dans le domaine de la recherche, et cela implique aussi le financement conjoint de cette collaboration par plusieurs services fédéraux et d'autres institutions. Les ex-

périences faites à l'occasion de la Conférence de Rio ont montré que cette forme de coopération interdépartementale était nécessaire, et qu'elle était possible. Les éléments centraux de cette collaboration seront exposés au point 3.3.

### 3.2. Les critères

Tous les projets de recherche bénéficiant d'une aide au titre du «programme spécial» doivent correspondre aux buts fixés au point 2.1., et satisfaire aux conditions de la collaboration énoncées au point 3.2. A cela s'ajoutent d'autres critères: les projets doivent avoir une portée générale et être conçus sur le long terme, se réaliser de manière interdisciplinaire, avoir la masse critique nécessaire et un rayonnement régional, impliquer la recherche sur la plan international. Il en résulte la liste suivante de critères:

#### 3.2.1

Les projets constituent - à vues humaines - **un apport durable à la création et à l'amélioration des capacités de recherche dans les pays en développement**. Tous les partenaires concernés doivent en l'occurrence fournir une contribution. Les investissements consentis par les pays industrialisés en faveur du potentiel scientifique humain et dans l'aménagement en infrastructure des pays en développement ne se justifient que si les partenaires y vont de leurs propres prestations pour assurer, par un encadrement général favorable et des engagements qui les lient, le développement durable d'institutions de recherche.

#### 3.2.2

Les projets revêtent autant d'importance pour la science que pour le développement. **Ils débouchent sur des connaissances utiles à la résolution des problèmes globaux et susceptibles en même temps d'être utilisées pour satisfaire les besoins de la population autochtone**. Cette bipolarité est une condition sine qua non pour concilier à la même enseigne les intérêts de la Suisse en matière de recherche et en matière de développement, c'est-à-dire pour arriver à la collaboration recherchée et au financement mixte.

#### 3.2.3

Les projets répondent à la définition et aux objectifs délimités du «programme spécial» (voir point 3.4.). Les ressources disponibles, limitées en soi, devraient ainsi être affectées de manière ciblée et concentrée. Au surplus, le «programme spécial» permet de la sorte de développer, **dans les institutions suisses de recherche, des qualifications d'excellence**, et de tirer parti au mieux des résultats de la recherche et de ses acquis.

## 3.2.4

Les projets tirent le meilleur profit et continuent à accroître les capacités de recherche de tous les partenaires impliqués. Les partenaires doivent en conséquence posséder une **expérience** suffisante en matière de recherche, **d'organisation et de gestion**. Ils doivent en outre fournir la **masse critique** requise, ou la prendre comme but de la coopération scientifique.

## 3.2.5

Les projets sont conçus en fonction de la **continuité et de la durée**. L'expérience montre que le partenariat de longue haleine, dont les choix se portent sur des problèmes en continuelle évolution, donne les meilleurs résultats.

## 3.2.6

Les projets favorisent la **coopération transdisciplinaire**. La résolution des problèmes globaux auxquels nous sommes confrontés passe aussi bien par la recherche de pointe monodisciplinaire que par la recherche globale interdisciplinaire ou multidisciplinaire. Les ressources disponibles aujourd'hui à cet effet doivent toutefois être sensiblement augmentées. Il y a là aussi un apport du «programme spécial» suisse.

## 3.2.7

Indépendamment de l'objectif visé, qui est de rendre plus fructueuses les relations Nord/Sud, les projets confèrent une certaine vitalité à la **coopération scientifique** en général, et ce aussi bien entre les centres de recherche de chaque pays partenaire qu'entre ceux de plusieurs pays en développement (**relations Sud/Sud**) et ceux de différents pays industrialisés (**relations Nord/Nord**). La Suisse ne peut pas avoir une recherche de pointe ayant la masse critique requise dans chaque institution et dans chaque domaine. Elle doit tirer profit de manière raisonnée des possibilités de la division du travail et de la collaboration au plan national et international, si elle entend fournir, dans un champ aussi large que possible, une contribution capable de soutenir la comparaison avec ce que font les autres pays.

3.3. Pourquoi un «programme spécial»?

La collaboration que vise à instaurer le «programme spécial» entre autorités responsables de la politique de la recherche et autorités chargées de la politique du développement est quelque chose de nouveau pour la Suisse.

## 3.3.1

La **politique de la Confédération en matière de recherche** a pour finalité première de préserver et d'accroître la compétitivité de la place scientifique suisse. Ce qui veut dire que **les intérêts de**

**la Suisse sont au premier plan.** Selon les buts de la politique fédérale en matière de recherche, la recherche doit être encouragée en Suisse dans un «esprit d'ouverture». Il faut entendre par là ouverture en direction de l'étranger (pas seulement en direction de l'Europe), ouverture entre disciplines, et ouverture entre les divers partenaires associés à la recherche (hautes écoles, économie privée et administration publique). La politique suisse de la recherche est guidée de plus par la volonté de concentrer les ressources disponibles sur certains domaines prioritaires, de même que par le souci de mieux coordonner la recherche au niveau des hautes écoles, et d'intensifier la coopération internationale.

### 3.3.2

**La politique de la Confédération en matière de développement** vise globalement à aider les pays en développement à améliorer les conditions de vie de leurs populations, ce qui veut dire que les **intérêts des pays en développement sont au premier plan.** Pour effectuer les travaux de recherche en vue d'atteindre cet objectif, ce sont des institutions de recherche suisses ou d'autres pays industriels, et surtout des institutions ayant un caractère international qui sont sollicitées; elles ne suffisent pourtant pas à la tâche, et elles ne disposent pas non plus de la connaissance indispensable du terrain dans les pays en développement concernés. Il semble donc logique d'amener les autorités politiques suisses chargées du développement à créer et à accroître des capacités de recherche propres dans les pays en développement.

### 3.3.3

**Le point commun,** le point d'«intersection» de tous ces objectifs et intérêts si disparates au premier abord, saute pourtant aux yeux: l'encouragement de la recherche est dans l'intérêt commun de la politique de la recherche et de la politique du développement

- a) lorsque la recherche aboutit à des résultats de première importance intéressant les pays industrialisés et les pays en développement,
- b) que la capacité concurrentielle de la place scientifique suisse se trouve accrue, et
- c) que les capacités de recherche propres sont renforcées dans les pays en développement.

C'est précisément à cette exigence que le «programme spécial» peut répondre. **«Partenaires dans la recherche avec les pays en développement» est un instrument fait sur mesure pour atteindre les objectifs communs des autorités politiques chargées de la recherche et du développement.**

### 3.3.4

A l'heure qu'il est, la Suisse ne possède pas un tel instrument. L'encouragement traditionnel de la recherche sert les intérêts de la Suisse et ne peut être que d'un très faible apport pour favoriser les capacités de recherche dans les pays en développement. A l'inverse, les autorités en charge de la politique du dévelop-

pement ont du mal, quand bien même elles souhaitent oeuvrer à la constitution et à l'augmentation des capacités de recherche dans les pays en développement, à financer des projets de recherche abordant des problèmes globaux et des questions de développement qui leur sont inhérentes. Comme nous l'avons vu plus haut, ce dilemme explique en partie pourquoi bon nombre des démarches entreprises en Suisse jusqu'à présent présentent des carences au niveau de la continuité. Le «programme spécial» esquissé dans ces pages, qui déborde les limites des départements et permet un financement complémentaire conjoint, est en mesure de combler cette lacune en fournissant l'instrument adéquat. **La combinaison de mesures relevant de la politique de la recherche et de la politique du développement va créer des synergies dont bénéficieront tous les partenaires impliqués.**

### 3.4. Concentration des forces

La Suisse ne peut pas tout faire. Et elle ne peut pas faire partout ce qu'elle entend faire. C'est pourquoi il lui faut prendre en compte des restrictions de nature objective et, le cas échéant, de nature géographique.

#### 3.4.1 Domaine de recherche prioritaire

La proposition suggère le domaine suivant: «gestion des ressources naturelles et développement du potentiel humain».

Le thème proposé comprend implicitement la conservation des ressources naturelles et leur renouvellement. Le milieu et l'homme sont considérés comme une unité dont les éléments ne peuvent être détachés que provisoirement, pour ainsi dire, à des fins d'observation plus précise.

Sous l'angle de la politique du développement, le thème proposé vise l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains. C'est pourquoi il englobe leur santé et leur habitat, les structures de la société, les facteurs de production et, évidemment, l'impact de toutes les activités humaines sur l'environnement. Le thème peut par conséquent avoir trait à des questions liées au climat, à l'énergie, à la conservation des sols, de l'eau et de l'air, à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'alimentation, ou à la préservation de la diversité biologique, incluant aussi la notion de paysage, sans parler de nombreux autres problèmes. Le thème comprend également le développement du «capital humain», en d'autres termes ce qu'on appelle en anglais le «human resource development».

De fait, le thème proposé incite directement à recourir aux méthodes multidisciplinaires et interdisciplinaires. Il est d'un intérêt égal pour les pays en développement et les pays développés. Il se prête comme peu d'autres à la coopération Nord/Sud. Il requiert aussi bien de la recherche fondamentale que de la recherche orientée et de la recherche appliquée. Les résultats des travaux de recherche peuvent être immédiatement mis en oeuvre au bénéfice de la population autochtone. Selon toute probabilité, le thème proposé va rester d'actualité pendant une période prolongée. La Suisse dispose de compétences avérées dans ce domaine. - **Le thème**

général correspond dans une très large mesure à l'idée du partenariat dans la recherche et à l'idée de la combinaison de mesures relevant de la politique de la recherche et de la politique du développement.

Comme nous l'avons donné à entendre, ce thème général comprend énormément de matière, - plus en tout cas que la Suisse n'est capable d'en traiter à elle seule. Il conviendra de **circonscrire les problèmes avec plus de précision**; mais cela ne devrait pas se faire avant que quelques partenaires potentiels au moins des pays en développement aient eu la possibilité d'exposer eux-mêmes les besoins de leurs pays respectifs.

### 3.4.2 Région géographique prioritaire

Plaident en faveur de cette **focalisation sur une région prioritaire**: le danger de gaspillage des ressources si les activités sont par trop dispersées géographiquement, et aussi la possibilité d'émettre un jugement critique, probablement mieux fondé et plus rapide, sur les effets engendrés par ces activités sous l'angle de l'encouragement durable des capacités de recherche indigènes. - Renvoyons ici une fois encore à l'étude parue sous le titre «Recherche suisse et pays en voie de développement» (IUED, ASSN, DDA, 1993); il en ressort que les contacts scientifiques établis par la Suisse sont les plus nombreux avec l'Afrique occidentale et l'Afrique orientale.

Le risque d'une perte par trop importante de compétences suisses est un argument à **opposer à la restriction a priori** des activités sur une seule région ou sur un petit nombre de régions géographiques. Les équipes suisses de chercheurs ne sont guère enclines à déplacer leur zone géographique de recherche, d'autant plus qu'elles perdraient du même coup l'atout de la connaissance profonde du terrain.

C'est pourquoi il est proposé ici de renoncer pour le moment à circonscrire géographiquement les régions d'activité, et de revenir sur la question au moment où l'on aura une idée plus claire des principaux pays partenaires.

### 3.5. Financement

Compte tenu de la combinaison des deux ordres de préoccupations (politique de la recherche et politique du développement), il semble indiqué de prévoir un **financement mixte**. Mis à part les hautes écoles et les universités, les principaux bailleurs devraient être en l'occurrence le Fonds national suisse de la recherche scientifique (**FNRS**) et la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (**DDA**). Cette dernière a, dès le commencement des discussions au sein du groupe de travail ERPD et de manière réitérée, marqué son intérêt pour un «programme spécial» bien étayé, et exprimé sa volonté de le soutenir par des contributions substantielles sur une période prolongée.

Il n'est cependant pas exclu d'obtenir des fonds d'autres sources, tant publiques que privées, en fonction des questions particulières à examiner. A l'occasion de conversations exploratoires, di-

**vers offices fédéraux** ont exprimé leur accord de principe quant à l'octroi de contributions à but déterminé; c'est le cas de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'agriculture (OFA), et de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP).

**La mise en oeuvre du «programme spécial» devrait impliquer des dépenses de l'ordre de 20 millions de francs suisses par année.** Il va de soi que les dépenses seraient inférieures à cette somme durant la phase initiale et qu'elles augmenteraient progressivement jusqu'à atteindre le montant indiqué.

### 3.6. Structures organisationnelles

Le programme spécial évoqué dans ces pages sera-t-il réalisé en dehors ou à l'intérieur des actuelles structures fédérales de la recherche? La réponse à cette question dépend en dernière analyse de la **volonté politique du parlement fédéral et des autorités politiques suprêmes du pays.**

Il conviendra de régler la question de la gestion appropriée des ressources disponibles au moment où leur provenance sera connue et où les structures organisationnelles qui en dépendent auront été mises en place. Dans l'état actuel du projet, il vaut mieux laisser ouverte cette question des structures. On peut imaginer les **formules suivantes:**

- une structure propre à créer de toutes pièces
- une division supplémentaire (la division V) au FNRS
- une section propre (la section B - programmes de recherche en matière de développement) au sein de la division IV (programmes nationaux et programmes prioritaires de recherche) du FNRS
- un programme prioritaire de recherche propre
- une intégration au sein de la DDA
- un groupe propre placé sous la surveillance de la Conférence des académies scientifiques suisses (CASS) (dont les relations avec la commission consultative proposée sous 2.4.7 devraient être réglées)
- la subordination à une autre organisation non-étatique travaillant dans le domaine de l'environnement et du développement.

### 3.7. Phase d'essai 1993 à 1995

#### 3.7.1 Programme Prioritaire Environnement / module 7

Début 1992 a démarré, sous l'égide du FNRS, le Programme Prioritaire Technologie de l'environnement et Recherche environnementale (PPR-E). Du fait des réductions budgétaires décidées par le parlement fédéral à fin 1991, le **module 7** (le seul à prendre en compte - du point de vue suisse - les pays en développement) a aussi été reporté. Mais, conséquence de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro, il a été décidé, fin 1992, de mettre tout de même le module 7 au concours, sans plus attendre. La DDA et le FNRS ont

débloqué l'une et l'autre 3 millions de francs suisses pour la fin de la période de financement en cours (1992 à 1995).

Conformément au mandat, la mise au concours publique s'est faite à fin février 1993; les personnes intéressées ont été invitées à soumettre une esquisse de leurs projets avant fin avril 1993. Le module 7 n'a pas été **mis au concours** seul, comme on avait initialement l'intention de le faire, mais **en tenant compte aussi des idées avancées entre-temps par le groupe de travail ERPD**. Pour juger des projets à l'état d'esquisse, on a donc appliqué, d'une part, les critères de scientificité en usage au FNRS et, d'autre part, en plus et en parallèle, les critères du «programme spécial» ERPD. (On prend ainsi le risque, pour la première fois, de lier des mesures relevant de la politique de la recherche et des mesures relevant de la politique du développement.)

### 3.7.2

Les organes du FNRS sont responsables de l'allocation des ressources financières. Il incombe cependant à la **direction du module 7** de recommander uniquement les projets qui satisfont à tous les critères précités; en font partie des scientifiques spécialistes de l'écologie et des experts spécialisés dans les pays en développement.

### 3.7.3

Le «programme spécial» proposé dans le présent rapport est d'une autre dimension que le module 7 du Programme Prioritaire Environnement. De plus, sa configuration sera précisée après avoir entendu les partenaires potentiels des pays en développement s'exprimer au sujet de leurs besoins essentiels. Une telle démarche n'est pas possible pour le module 7, étant donné les impératifs temporels auxquels il est soumis à présent. **Le module 7 ne saurait donc en aucune façon remplacer le «programme spécial».**

Cependant, la combinaison d'un module de programme prioritaire de recherche avec les critères utilisés pour l'encouragement de la recherche dans les pays en développement est l'occasion bienvenue d'en tester pour la première fois le fonctionnement **dans la pratique**. A supposer que les enseignements qu'on en tirera soient positifs, on peut prévoir que les projets démarrant à fin 1993 se poursuivront au moins en partie, dans le cadre du Programme Prioritaire Environnement, au cours de la prochaine période de financement et, si possible, la suivante. En parallèle il convient aussi, à condition que la stratégie et le «programme spécial» soient entérinés par les autorités responsables, **d'aménager la planification ultérieure du «programme spécial»** de telle sorte que les projets puissent commencer avec la phase de financement 1996-1999.

**RECHERCHE SUISSE  
ET PAYS EN VOIE  
DE DEVELOPPEMENT**  
*Première édition*



**SCHWEIZER FORSCHUNG  
UND ENTWICKLUNGSLÄNDER**  
*Erste Auflage*



**SWISS RESEARCH  
AND  
DEVELOPING COUNTRIES**  
*First edition*

**1993**

Institut Universitaire d'Etudes du Développement  
**Centre de Documentation**  
Genève

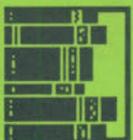
**RECHERCHE SUISSE ET  
PAYS EN VOIE DE  
DEVELOPPEMENT**

VIENT DE PARAÎTRE !

VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS  
INDISPENSABLES DANS CETTE PREMIERE  
EDITION DE PLUS DE 400 PAGES QUI FAIT SUITE  
A UNE ENQUETE MENEE DANS TOUTE LA SUISSE  
ET UNE VERSION PRELIMINAIRE PARUE EN 1992.

Elle comprend des données très complètes sur

2 5 0 I N S T I T U T I O N S  
7 4 0 C H E R C H E U R S  
4 2 0 R E C H E R C H E S



ainsi que des index **GEOGRAPHIQUE** et  
**THEMATIQUE** en français, allemand et  
anglais de plus de **1200 MOTS-CLES**.

Cette publication peut être obtenue au moyen du  
bulletin de commande au dos de ce dépliant.

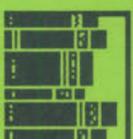
**SCHWEIZER UND  
FORSCHUNGSLÄNDER  
ENTWICKLUNG**

SOEBEN ERSCHIENEN !

DIESE ERSTE 400 SEITEN STARKE AUFLAGE  
WURDE AUFGRUND EINER ERHEBUNG IN DER  
GANZEN SCHWEIZ UND DER - INZWISCHEN  
VÖLLIG ÜBERARBEITETEN - PROBE-AUSGABE  
1992 NEU ERSTELLT.

Sie enthält sehr vollständige Angaben über

2 5 0 I N S T I T U T I O N E N  
7 4 0 F O R S C H E R  
4 2 0 F O R S C H U N G S P R O J E K T E



sowie je einen **GEOGRAPHISCHEN** und  
**SACH-Index** auf Französisch, Deutsch und  
Englisch mit über **1200 STICHWORTEN**.

Diese Publikation ist mit dem rückseitigen  
Bestellzettel erhältlich.

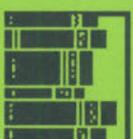
**RESEARCH AND  
DEVELOPING  
COUNTRIES**

JUST PUBLISHED !

THIS FIRST 400 PAGE-EDITION FOLLOWS AN  
INVESTIGATION CONDUCTED IN THE WHOLE OF  
SWITZERLAND AND A PRELIMINARY AND  
EXPERIMENTAL VERSION PUBLISHED IN 1992.

It covers rather complete data on

2 5 0 I N S T I T U T I O N S  
7 4 0 R E S E A R C H E R S  
4 2 0 R E S E A R C H P R O J E C T S



as well as **GEOGRAPHIC** and **THEMATIC**  
indices in French, German and English with  
more than **1200 KEYWORDS**.

This publication can be obtained by using the  
overleaf order form.

**BULLETIN DE COMMANDE / BESTELLZETTEL / ORDER FORM**

Institution : .....

Nom/Name : .....

Prénom/Vorname/First name : .....

Adresse/Address : .....

C.P./Postfach/P.O.Box : .....

N° postal/Postleitzahl/Zip Code : .....

Ville/Stadt/City: .....

Pays/Land/Country : .....

Je désire commander ..... exemplaire(s) de la publication **RECHERCHE SUISSE ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL** au prix de Frs. 56.- (frais de port en Suisse inclus)

Ich möchte ..... Exemplar(e) von der Publikation **SCHWEIZER FORSCHUNG UND INTERNATIONALE ENTWICKLUNG** zu Frs. 56.- (Versandkosten in der Schweiz inbegriffen) bestellen.

I would like to order ..... copy(ies) of the publication **SWISS RESEARCH AND INTERNATIONAL DEVELOPMENT** at the price of Frs. 56.- (postage in Switzerland included)

A retourner à / Bitte senden an / Please return to:

**Institut Universitaire d'Etudes du  
Développement  
Centre de Documentation  
24, rue Rothschild  
Case postale 136  
CH - 1211 GENEVE 21**